

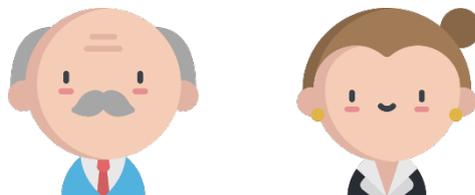
GUIDE PRATIQUE

Coup de pouce formation EnR 2020

**FEE
BAT**
GAGNEZ EN
EFFICACITÉ!

Grâce à l'extension du programme FEEBAT, les professionnels du génie climatique peuvent bénéficier d'un **coup de pouce pour se former à l'installation des systèmes valorisant la chaleur renouvelable depuis le 1^{er} janvier 2020.**

Ce document s'adresse aux centres de formation et formateurs



Formations EnR agréées éligibles au financement FEEBAT



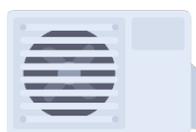
Bois énergie

Équipement biomasse - vecteur air

Code formation : **Mod_Bois Air**

Équipement biomasse - vecteur eau

Code formation : **Mod_Bois Eau**



Pompe à chaleur chauffe-eau thermodynamique

Pompe à chaleur en habitat individuel

Code formation : **Mod_PAC**

Chauffe-eau thermodynamique individuel

Code formation : **Mod_CETI**



Solaire thermique

Chauffe-eau solaire individuel

Code formation : **Mod_CESI**

Système solaire combiné

Code formation : **Mod_SSC**

Installation solaire collective de production d'eau chaude sanitaire

Code formation : **Mod_SOCOL**

SOCOL Exploitant - Suivi et maintenance d'installation solaire collective de production d'eau chaude sanitaire

Code formation : **Mod_Solaire Exploitant**



Forage

Forage géothermique

Code formation : **Mod_forage**

1. Modalités de prise en charge

- **Cofinancement EDF des coûts pédagogiques des formations éligibles à hauteur de 30% dans la limite de 105 € / jour** (dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie)
- **Complément assuré par les financeurs conventionnés avec EDF selon leurs conditions de prise en charge spécifiques** (uniquement FAFCEA et Constructyts pour le moment)

Conditions spécifiques de prise en charge

	70% du coût de la formation (+30% par le programme FEEBAT)
 <small>Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale</small>	Prise en charge horaire de 25€/h maximum (+ 30% par le programme FEEBAT) Non comptabilisé dans le quotas de 50h/an



Les organismes de formation doivent orienter les demandeurs vers le bon financeur (Caisse de cotisation type Constructyts pour un salarié, FAFCEA pour un chef d'entreprise non salarié).



Annexe à télécharger : [Note sur les codes NAF éligibles FEEBAT FAFCEA 2020](#)

Exemples de prise en charge

Coût pédagogique	FAFCEA	Constructyts
Cas 1 : 250€ / jour	EDF : 30% x 250€ = 75€ FAFCEA : 25€ x 7h = 175€ Reste à charge : 0€	EDF : 30% x 250€ = 75€ Constructyts : 70% x 250€ = 175€ Reste à charge : 0€

Cas 2 : 280€ / jour	EDF : 30% x 280€ = 84€ FAFCEA : 25€ x 7h = 175€ Reste à charge : 21€	EDF : 30% x 280€ = 84€ Constructys : 70% x 280€ = 196€ Reste à charge : 0€
Cas 3 : 350€ / jour	EDF : 30% x 350€ = 105€ FAFCEA : 25€ x 7h = 175€ Reste à charge : 70€	EDF : 30% x 350€ = 105€ Constructys : 70% x 350€ = 245€ Reste à charge : 0€



Des contrôles réguliers seront assurés par les organismes financeurs afin de s'assurer que la mise en place de cette aide ne s'accompagne pas d'une hausse injustifiée du coût des formations éligibles.

2. Limites et exclusions de prise en charge

- **La facturation ne peut pas se faire à l'organisme financeur** mais uniquement à l'entreprise du stagiaire
- **Il n'est pas possible d'obtenir une prise en charge partielle,** seule une formation complète peut être finançable
- **La prise en charge financière est limitée à une par an et par personne pour chaque formation agréée EnR** (en cas d'échec à l'évaluation notamment).



Annexe à télécharger : [Procédures de prise en charge FEEBAT 2020](#)

3. Modalités de déclaration préalable

Le formulaire peut être communiqué par l'organisme de formation aux stagiaires sous la forme d'un PDF vierge ou d'un fichier Excel prérempli.

- **Pour Constructys : plusieurs stagiaires possibles par déclaration**
- **Pour le FAFCEA : un seul stagiaire possible par déclaration**

Ce document doit être **envoyé à l'organisme financeur** par courrier ou e-mail.





Ne renseigner qu'un seul module de formation par formulaire.



Annexe à télécharger : [FEEBAT- Déclaration Préalable de Financement 2020 - EnR](#)

4. Modalités de remboursement (FAFCEA)

Dans le cas d'une prise en charge par FAFCEA, le formulaire de remboursement peut être communiqué par l'organisme de formation aux stagiaires sous la forme d'un fichier PDF vierge ou d'un fichier Excel prérempli.



Ce document doit être **envoyé à FAFCEA par le stagiaire** par courrier ou e-mail sous 60 jours après la formation.



Annexe à télécharger : [FEEBAT- Demande de Remboursement 2020 - EnR](#)

5. Modalités de communication

Pour les organismes de formation souhaitant valoriser ce dispositif, l'utilisation du logotype FEEBAT est obligatoire sur ces supports :

- Site internet
- Programme de formation
- Attestation de fin de formation



Annexe à télécharger : [logo et charte graphique FEEBAT](#)

1. Procédure de prise en charge

1. Demande d'information

Orientation du demandeur vers la formation adéquate et le bon financeur selon son profil.



3. Déclaration préalable

Transmise à l'organisme financeur au moins 15 jours avant la formation.

Pour Constructys :

- Dernier bulletin de salaire
- RIB de l'entreprise sur papier à entête avec SIRET



5. Remboursement

Pour FAFCEA :

Envoi de la demande de remboursement par le stagiaire sous 60 jours après la formation.

2. Demande d'inscription

Le centre de formation doit communiquer au stagiaire :

- Programme de formation
- Règlement intérieur
- Conditions générales de vente
- Bulletin d'inscription

→ **convention et convocation**

- Devis (si demandé)
- Questionnaire de positionnement
- **Formulaire de déclaration préalable de financement**

4. Formation

Pour FAFCEA :

Le centre de formation doit communiquer au stagiaire le **formulaire de demande de remboursement**.